



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 15 février 2024

Comité départemental de l'eau en Isère sur la qualité de l'eau

Ce jeudi 15 février 2024, le préfet de l'Isère, Louis Laugier, a présidé le comité départemental de l'eau, abordant cette fois-ci la thématique de la qualité de l'eau avec l'ensemble des parties prenantes.

Lors de cette réunion, les participants ont abordé la prévention et la gestion des pollutions selon leurs origines sectorielles : pollutions d'origine urbaine, d'origine agricole, d'origine industrielle.

Deux collectivités ont témoigné sur leur engagement dans la préservation de leur ressource ou la résorption de pollutions historiques. *Grenoble Alpes Métropole a évoqué la démarche engagée au niveau de la nappe du Drac, située sous l'agglomération grenobloise, nappe à distinguer de celle située juste à l'amont qui sert à alimenter en eau potable l'agglomération grenobloise (sous réserve de leur présence).* Le Syndicat des Eaux des Abrets est intervenu sur la mise en œuvre d'un outil de planification et de gestion de la sécurité sanitaire des eaux sur son territoire.

La directive « Eaux Résiduaires Urbaines » de 1991, a également été présentée aux participants, avec ses conséquences en termes de contentieux européen et sa révision en cours, qui devrait aboutir avant les élections européennes du 9 juin prochain.

Sujet d'intérêt général

Ce comité départemental de l'eau mobilise l'ensemble des acteurs de la politique de l'eau dans une stratégie globale et partenariale de gestion de la ressource en eau en Isère. Il permet un suivi et des échanges entre les différents acteurs du département autour des actions qui sont concrètement engagées. Le comité départemental de l'eau se décline en trois comités thématiques qui abordent les sujets de fond de la gestion de l'eau : qualité (réunion de ce jour), gestion quantitative conjoncturelle (sécheresse) et structurelle, gestion des milieux aquatiques.

L'objectif est de réunir les acteurs de l'eau, les collectivités, les usagers économiques et les associations autour de ce sujet d'intérêt général. Étaient présents ce 15 février : Département 38, EPCI, SAGE et syndicats de rivières, autres collectivités porteuses de la démarche captages prioritaires, représentants des usagers de l'eau (Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche, FNE, Veolia, UFC-Que Choisir, CCI), et les services de l'État.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr